

Theratechnologies présente ses résultats financiers et fait le point sur ses activités commerciales pour le premier trimestre de l'exercice 2024

Avr. 10, 2024

- Revenus consolidés de 16,2 millions de dollars au premier trimestre de 2024
- Dégagement d'un BAIIA ajusté ¹ allant de quasi stable à positif pour un troisième trimestre consécutif
- Prévisions de revenus pour l'exercice 2024 confirmées dans une fourchette allant de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars et BAIIA ajusté se situant dans une fourchette allant de 13 millions de dollars à 15 millions de dollars
- Accélération de l'essai clinique de phase 1 sur le sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé et recrutement en cours pour la prochaine cohorte de patientes pour le passage à la dose supérieure

MONTRÉAL, 10 avr. 2024 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui ses faits saillants commerciaux et ses résultats financiers pour le premier trimestre de l'exercice 2024, clos le 29 février 2024 (le « premier trimestre de l'exercice 2024, ou « T1 2024 »). Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

« J'ai le plaisir d'annoncer que nous terminons le trimestre en confirmant de nouveau nos prévisions de revenus pour l'exercice 2024, qui devraient se situer dans une fourchette allant de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars, et un BAIIA ajusté se situant dans une fourchette allant de 13 millions de dollars à 15 millions de dollars. Notre nouvelle structure de coûts, combinée à la priorité stratégique que nous accorderons à nos activités commerciales, met Theratechnologies dans une position idéale pour dégager des flux de trésorerie plus solides et produire de la valeur pour les actionnaires dans un avenir très rapproché », a déclaré M. Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies. « EGRIFTA SV^{MD} demeure le moteur de notre croissance et, selon nos indicateurs clés de performance, tels que le recrutement de nouveaux patients et les patients uniques, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre, voire dépasser nos objectifs à long terme. Comme prévu lors de la conférence téléphonique que nous avons récemment tenue au quatrième trimestre, nous constatons une certaine variation du côté de la croissance de nos revenus, en raison de l'accumulation des stocks, qui a été suivie par une baisse de ces derniers, au début de l'exercice 2023. Malgré une diminution des revenus au cours du trimestre considéré, nous nous attendons à un renversement de tendance au deuxième trimestre et à une stabilisation des revenus au deuxième semestre de 2024. Nous continuons d'afficher d'excellents résultats, la perte nette de 4,4 millions de dollars ayant diminué par rapport à celle de 10,4 millions de dollars enregistrée au premier trimestre de 2023. Le trimestre considéré marque le troisième trimestre consécutif où nous avons dégagé un BAIIA ajusté allant de quasi stable à positif, en hausse de plus de 3,6 millions de dollars² par rapport au premier trimestre de 2023. »

M. Lévesque a également ajouté : « À la suite de notre dernière rencontre de type A avec la FDA concernant notre sBLA pour la formulation F8 de la téSAMORÉLINE, nous sommes toujours sur la bonne voie pour présenter de nouveau notre dossier à la FDA afin d'obtenir l'approbation de la formulation de ce nouveau produit d'ici la fin de 2024. Les fusions-acquisitions étant plus importantes que jamais pour le développement de notre portefeuille et l'ensemble de notre stratégie de croissance, je suis certain que l'évolution positive de notre BAIIA ajusté favorisera l'acquisition de nouveaux actifs qui devraient constituer un gage de valeur pour notre société. Nous continuons d'accorder la priorité à notre essai clinique de phase 1 portant sur le sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé et nous nous réjouissons de sa progression ainsi qu'en atteste le recrutement d'une nouvelle cohorte de patientes pour le passage à la dose supérieure. Les importants progrès que nous avons faits au titre de notre programme d'oncologie, ainsi qu'en attestent les nombreux éléments probants que nous avons recueillis sur un grand nombre de CPM comportant différentes charges utiles, combinés à la quarantaine de patients qui ont déjà été traités avec le sudocétaxel zendusortide, nous permettent de croire que nous sommes bien positionnés pour continuer d'établir des liens avec un partenaire en vue des prochaines étapes de développement. »

Revenus du premier trimestre de 2024 (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les		Variation
	29 février 2024	28 février 2023	
Ventes nettes d' EGRIFTA SV ^{MD}	9 586	12 711	(24,6)%
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	6 661	7 197	(7,4)%
Revenus	16 247	19 908	(18,4)%

Faits saillants

Sudocétaxel zendusortide (« TH1902 ») et plateforme technologique SORT1+^{MC}

Le 15 février 2024, la Société a annoncé qu'elle avait achevé le recrutement des six premières participantes à la partie 3 de son essai clinique de phase 1 sur l'utilisation du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé et le 21 mars 2024, elle a annoncé qu'elle passait à la dose supérieure dans le cadre de la partie 3 de son essai clinique de phase 1 sur l'utilisation du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé. Le comité d'examen médical (« CEM ») de l'étude a jugé que la dose reçue par la première cohorte de patientes était sécuritaire et a

approuvé la création de la cohorte suivante qui recevra une dose plus élevée conformément au protocole d'optimisation des doses mis à jour. En ce moment, les centres d'étude recrutent activement des patientes pour la deuxième cohorte et une patiente a déjà été recrutée et traitée avec la dose plus élevée.

Le 22 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle réduira progressivement ses activités de recherche préclinique en oncologie. La Société continuera d'accorder la priorité à son essai clinique de phase 1 en cours utilisant le sudocétaxel zendusortide pour traiter les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire avancé. La réduction progressive des activités de recherche s'harmonise avec l'accent mis par la Société sur ses activités commerciales et optimisera davantage sa structure de coûts organisationnelle conformément à son objectif de générer un BAIIA ajusté positif. Ces changements devraient entraîner des frais de restructuration d'environ 600 000 \$ en charges au titre des indemnités de départ et d'autres dépenses et d'environ 800 000 \$ en charges hors trésorerie. La Société prévoit que tous les frais seront entièrement prélevés en 2024.

Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration

Le 21 mars 2024, la Société a annoncé la nomination de Jordan Zwick, chef de l'exploitation au sein de Mirador Therapeutics inc., à son conseil d'administration et en tant que membre du comité d'audit de la Société.

Le 5 avril 2024, la Société a annoncé la nomination d'Elina Tea, CFA, chef des finances de GLS North America, à son conseil d'administration en tant que candidate désignée d'Investissement Québec (« IQ ») aux termes de la convention de droits de l'investisseur conclue entre Theratechnologies et IQ en octobre 2023. M^{me} Tea a également été nommée membre du comité d'audit de la Société.

Compte tenu de la nomination de Jordan Zwick et d'Elina Tea, le comité d'audit de la Société compte maintenant quatre membres indépendants, dont Gérald Lacoste et le président, Frank Holler.

American Association for Cancer Research (« AACR »)

Le 28 mars 2024, Theratechnologies a annoncé qu'elle présentera deux affiches au congrès annuel 2024 de l'American Association for Cancer Research (« AACR »). Ces affiches font ressortir le potentiel de sa plateforme technologique SORT1+^{MC} – y compris celui de nouveaux conjugués camptothécine-peptide et de son principal conjugué peptide-médicament (« CPM ») expérimental, le sudocétaxel zendusortide (« TH1902 ») pour le traitement du cancer.

Ces présentations précliniques viennent renforcer les données existantes indiquant que le sudocétaxel zendusortide peut activer l'immunothérapie anti-PD-L1 entraînant la destruction des cellules tumorales dans les cancers SORT+1 et fournissent les premières données sur les nouveaux conjugués camptothécine-peptide pour le traitement des cancers colorectaux SORT+1.

Prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour 2024

Nous confirmons nos prévisions de revenus pour l'exercice 2024, qui devraient se situer dans une fourchette allant de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars, et la croissance du portefeuille de produits commercialisés par rapport à l'exercice 2023 devrait se situer dans une fourchette allant de 6,4 % à 10,0 %. Nous nous attendons à ce que le BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, se situe entre 13 millions de dollars et 15 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Résultats financiers du premier trimestre de l'exercice 2024

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion (le « rapport de gestion ») et des états financiers consolidés intermédiaires (les « états financiers intermédiaires ») de la Société pour le trimestre clos le 29 février 2024 (le « premier trimestre de l'exercice 2024 », ou « T1 2024 »), lesquels ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») des Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires sont disponibles au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés en dollars américains et tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion.

Résultats financiers du premier trimestre de l'exercice 2024

Revenus

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 16 247 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2024, contre 19 908 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, représentant ainsi une baisse de 18,4 %.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2024, les ventes d' *EGRIFTA SV*^{MD} ont atteint 9 586 000 \$, contre 12 711 000 \$ au premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 24,6 %. Le recul des ventes d' *EGRIFTA SV*^{MD} est principalement attribuable à une baisse du nombre de ventes unitaires qui s'explique par l'accumulation inhabituelle de stocks qui a eu lieu au premier trimestre de 2023 (surtout en décembre 2022 et en janvier 2023). Les ventes d' *EGRIFTA SV*^{MD} se sont également ressenties de l'accroissement des remises aux régimes publics et des retours par ces derniers au premier trimestre de l'exercice 2024.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2024, les ventes de Trogarzo ^{MD} se sont établies à 6 661 000 \$, contre 7 197 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2023, soit un recul de 7,4 %. La baisse du nombre de ventes unitaires de Trogarzo ^{MD} au premier trimestre de l'exercice 2024 découle surtout de l'accumulation de stocks dans les pharmacies spécialisées qui a eu lieu au premier trimestre de 2023.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 5 284 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2024, contre 4 693 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023. En 2024, le coût des ventes reflète une provision de 837 000 \$ liée à la fabrication d'un lot de formulation F8 de la tésamoréline, puisque la formulation F8 n'était pas encore approuvée par la FDA à des fins de commercialisation. Exclusion faite de cette provision constituée en 2024, le coût des ventes de Trogarzo a été relativement stable, tandis que celui d' *EGRIFTA SV*^{MD} reflète une légère hausse des coûts liés à la production.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 3 752 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2024, contre 9 356 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023, soit une baisse de 60 %. Cette diminution au premier trimestre de l'exercice 2024 est essentiellement attribuable à la réduction des dépenses liées aux projets de gestion du cycle de vie ainsi qu'à l'activité réduite dans le cadre de notre programme d'oncologie. Les frais de recherche et de développement de 2023 comprenaient également des charges liées à la production de lots de validation d'EBI (536 000 \$) et des charges liées à la production de lots cliniques de TH1902 (838 000 \$). Aucune charge comme celles-ci n'a été comptabilisée en 2024.

Frais de vente

Les frais de vente se sont élevés à 5 701 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2024, contre 6 814 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023, soit une baisse de 16,3 %. La diminution des frais de vente s'explique par la gestion des dépenses en phase avec notre objectif d'afficher et de maintenir un BAIIA ajusté positif sur une base annuelle.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 3 756 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2024, contre 4 452 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023, soit une baisse de 15,6 %. Cette diminution est attribuable à la réduction générale des dépenses dans l'ensemble de la Société, qui a fait en sorte que moins de soutien administratif a été nécessaire.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 2 125 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2024, contre 4 940 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution des charges financières nettes est essentiellement attribuable à la perte sur la modification de la dette, en 2023, de 2 650 000 \$ liée à l'émission des bons de souscription de Marathon émis dans le cadre des modifications de la convention de crédit. La charge d'intérêts a augmenté pour s'établir à 2 274 000 \$, contre 1 784 000 \$ en 2023, en raison principalement de la hausse du taux d'intérêt et de l'encours plus important sur la facilité de crédit de Marathon.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à (247 000) \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2024, contre (3 892 000) \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023. L'amélioration s'explique principalement par le réaligement des charges avec notre priorité sur les activités commerciales et notre objectif de dégager un BAIIA ajusté positif sur une base annuelle. Au premier trimestre de 2023, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative de certains coûts de production, à savoir des charges liées à la production de lots de validation d'EBI de 536 000 \$ et des charges de 838 000 \$ liées à la production de lots de TH1902. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 4 481 000 \$, soit 0,10 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2024, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la perte nette de 10 443 000 \$, soit 0,43 \$ par action, inscrite au premier trimestre de l'exercice 2023.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Incertitude quant à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des événements ou des conditions, considérés collectivement, indiquent que la Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 29 février 2024. Si la Société conclut que des événements ou des conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés pour atténuer ces événements ou conditions permettront de lever tout doute important éventuel.

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, la Société a inscrit une perte nette de 4 481 000 \$ (10 443 000 \$ en 2023) et enregistré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs de 1 421 000 \$ (2 361 000 \$ en 2023). Au 29 février 2024, la trésorerie s'élevait à 32 240 000 \$, et les placements obligataires et dans les fonds du marché monétaires totalisaient 6 213 000 \$.

La facilité d'emprunt que la Société a conclue avec le prêteur Marathon (la « facilité d'emprunt ») comporte diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter à la note 6 des états financiers intermédiaires). Un manquement à la clause de liquidités (le « manquement au titre des liquidités ») autorise le prêteur à exiger le remboursement immédiat de la facilité d'emprunt et rend les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des placements obligataires et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle, et peut entraîner une augmentation du taux d'intérêt de 300 points de base sur l'encours de l'emprunt. Au cours de l'exercice 2023, la Société s'est trouvée en situation de manquement au titre des liquidités et a conclu plusieurs modifications de la convention de crédit de Marathon afin d'en modifier certaines des modalités et conditions (se reporter à la note 6 des états financiers intermédiaires).

Au 29 février 2024, les principales clauses restrictives de la convention de crédit prévoyant une facilité d'emprunt, dans sa version modifiée (la « convention de crédit de Marathon »), étaient notamment les suivantes : i) les liquidités minimales exigées doivent être comprises entre 15 000 000 \$ et 20 000 000 \$, en fonction de cibles fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon (au sens donné à ce terme dans la convention de crédit de Marathon, le « BAIIA ajusté de Marathon ») au cours des quatre derniers trimestres clos; et ii) les cibles trimestrielles minimales fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon. Rien ne garantit que le prêteur acceptera d'apporter des modifications ou d'accorder une dispense pour tout autre manquement éventuel aux clauses restrictives, le cas échéant. La Société ne remplit pas les conditions préalables au prélèvement de montants additionnels aux termes de la convention de crédit de Marathon et, à l'heure actuelle, aucune autre source de financement ne lui a été consentie.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 29 février 2024 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire du respect des conditions liées à la convention de crédit de Marathon ou de l'obtention du soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles, au besoin), de l'accroissement de ses revenus et de la gestion de ses charges (notamment la réorganisation orientée essentiellement sur ses activités de R&D) de manière à atteindre ou à excéder la cible fondée sur le BAIIA ajusté de Marathon et à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants. Certains éléments des plans de la direction sont hors de son contrôle et les résultats ne peuvent être prédits à l'heure actuelle. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être en

situation de défaut à l'égard de la convention de crédit de Marathon, être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations et de chercher à mobiliser d'autres sources de financement ou de vendre ou liquider ses actifs. C'est pourquoi il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers intermédiaires ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des états financiers intermédiaires. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du premier trimestre de l'exercice 2024, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 38 453 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations d'organismes gouvernementaux et municipaux, et des fonds du marché monétaire.

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation se sont élevées à 3 129 000 \$, ce qui constitue une amélioration par rapport à 5 700 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Au premier trimestre de l'exercice 2024, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 1 421 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 2 361 000 \$ en 2023). Ces variations comprennent l'incidence favorable d'une diminution des débiteurs (3 027 000 \$), d'une baisse des frais payés d'avance et des acomptes (567 000 \$) et d'une hausse des créditeurs (1 422 000 \$). Ces incidences favorables ont été contrebalancées par une augmentation des provisions (3 382 000 \$).

Au premier trimestre de l'exercice 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 134 000 \$ et les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont atteint 275 000 \$.

Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société a recommencé à utiliser le BAIIA ajusté au cours du trimestre écoulé et elle a inclus le BAIIA ajusté de la période comparative. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement du BAIIA ajusté (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	30 novembre 2023	30 novembre 2022
Perte nette	(4 481)	(10 443)	(23 957)	(47 237)
Ajouter :				
Amortissement³	517	939	3 315	12 471
Charges financières nettes⁴	2 125	4 940	12 909	6 886
Impôt sur le résultat	110	96	421	443
Coûts de restructuration	18	–	2 215	3 872
Provision au titre des stocks	837	–	220	1 477
Rémunération fondée sur des actions	627	576	1 963	–
BAIIA ajusté	(247)	(3 892)	(2 914)	(22 088)

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu le mercredi 10 avril à 8 h 30 (HE) et sera animée par M. Paul Lévesque, président et chef de la direction. D'autres membres de l'équipe de direction, dont M. Philippe Dubuc, vice-président principal et chef de la direction financière, Dr Christian Marsolais, vice-président principal et chef de la direction médicale, et M. John Leasure, chef de la direction commerciale mondiale, se joindront à M. Lévesque

pour répondre aux questions des participants après les remarques préparées.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence.

Les informations relatives à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique	10 avril 2024
Heure de la conférence téléphonique	8 h 30 HE
Lien de la webdiffusion	https://edge-media-server.com/mmc/p/pozhpvit
Numéro de téléphone	1 888 513-4119 (sans frais) or 1 412 902-6615 (international)
Code d'accès	4991919
ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Sans frais	1 877 344-7529 (États-Unis) / 1 855 669-9658 (Canada)
Numéro international	1 412 317-0088
Code d'accès pour la rediffusion	3783831
Date de fin de la rediffusion	19 avril 2024
Pour accéder à la rediffusion au moyen d'un numéro international, veuillez cliquer sur le lien suivant : https://services.choruscall.com/ccforms/replay.html	

L'enregistrement audio sera également disponible dans la section « [Événements antérieurs](#) » à l'onglet Relations avec les investisseurs du site Web de la Société.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, nos prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024; nos objectifs et stratégies pour l'exercice 2024, dont l'acquisition de nouveaux produits visant à accroître notre portefeuille et à créer de la valeur pour la Société, la nouvelle soumission d'une sBLA relative à la formulation F8 de la tésamoréline auprès de la FDA à des fins d'approbation et notre capacité à poursuivre notre exploitation. Bien que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse se fondent sur des hypothèses que la Société juge raisonnables à la lumière des données dont elle dispose, les investisseurs doivent éviter de se fier indûment à ces énoncés, car les résultats réels peuvent différer. Certaines hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs comprennent notamment les suivantes : i) les ventes de nos produits continueront de croître en 2024 et par la suite; ii) nous contrôlerons nos dépenses comme prévu et aucun événement imprévu ne surviendra qui aurait pour effet d'augmenter nos dépenses en 2024 et par la suite; iii) nous soumettrons une nouvelle sBLA à la FDA relative à la formulation F8 de la tésamoréline à des fins d'approbation et l'approbation de cette formulation par la FDA nous permettra d'en commencer la commercialisation; vi) nous respecterons les modalités de la facilité d'emprunt et viii) aucun événement ne se produira qui nous empêchera de mettre à exécution les objectifs énoncés dans le présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont soumis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, une diminution ou une stagnation des ventes de nos produits en 2024 et par la suite, des rappels de produits ou une modification de la réglementation qui aurait un impact négatif sur la vente de nos produits, le cas où des événements nous amèneraient à dépenser plus de fonds que prévu, ce qui pourrait donner lieu à un BAIIA ajusté négatif d'ici la clôture de l'exercice et par la suite, des cas de défaut à l'égard des modalités de la facilité d'emprunt donnant lieu à une augmentation de 300 points de base sur l'emprunt et une décision des prêteurs selon laquelle tous les montants exigibles aux termes de la facilité d'emprunt sont immédiatement remboursables, l'incapacité à soumettre une nouvelle sBLA à la FDA relative à la formulation F8 de la tésamoréline à des fins d'approbation selon l'échéancier prévu, des difficultés financières quant au respect de nos obligations contractuelles ou un manquement aux clauses restrictives contractuelles, et des modifications de notre plan d'affaires. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle sur formulaire 20-F datée du 21 février 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov dans les documents déposés de Theratechnologies, afin de connaître les risques liés à la Société. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources

Demandes des investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

1 438 315-6608

Demandes des médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et Affaires corporatives

communications@theratech.com

1 514 336-7800

¹ Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS, qui constitue de l'information prospective. Le montant indiqué diffère de manière importante des montants enregistrés par le passé. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » pour connaître les montants passés et leur rapprochement avec les mesures IFRS les plus directement comparables.

² Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » pour obtenir une description de cette mesure et de son rapprochement avec la mesure IFRS la plus directement comparable.

³ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

⁴ Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et l'amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette.